

« BIEN VIVRE A PARDAILLAN »



Vue Aérienne des Bâtiments et Terrains Communaux
BULLETIN MUNICIPAL JANVIER 2021

SOMMAIRE

Le mot du Maire	page 3
Le Conseil Municipal et les Délégations aux différents Syndicats Intercommunaux.....	page 4
Réalisations, achats et travaux 2020.....	page 5
Informations pratiques :	
Les Tarifs de location de la salle Polyvalente	page 7
Informations diverses	page 8
L'état civil	page 11
Les Finances Communales – Les Travaux de voirie.....	page 12
L'Association Foncière	page 13
Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).....	page 14
L'Ecole et le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).....	page 16
Les Associations de Pardaillan :	
La Boule Pardaillanaise	page 19
L'Amicale des Anciens Combattants de Pardaillan.....	page 20
Les Petites Mains d'Amitié.....	page 21
Le Comité des fêtes	page 21
Les Francs-Tireurs (Société de Chasse)	page 22
L'Union Cyclotouriste de Pardaillan.....	page 22
Un P'tit Vers de Dropt	page 24
Marguerite Duras - Le Plantier.....	page 25
Le Conseil Municipal Il y a 25 ans ... Il y a 50 ans.....	page 26
Un peu d'Histoire	page 27



**Vue du
Château de
Pardaillan**

LE MOT DU MAIRE

Chères Pardaillanaises, Chers Pardaillanais,

Lors des élections municipales du 15 mars 2020, vous nous avez accordé votre confiance, aussi permettez-moi, ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal de vous en remercier chaleureusement.

La Pandémie de la COVID 19 a bouleversé fortement les habitudes de travail que ce soit pour la municipalité, le secrétariat de mairie, le personnel de cantine mais aussi à l'école. Tous ensemble, élus, personnels, enseignants, nous nous sommes mobilisés et organisés afin de faire respecter les protocoles sanitaires imposés. Tout cela a demandé du travail, des changements d'habitudes, beaucoup de responsabilités pour cette nouvelle organisation surtout à l'école et au réfectoire.

La nouvelle équipe municipale a été installée le 25 mai 2020 et de suite s'est mise au travail en terminant les dossiers en cours et en faisant réaliser les travaux prévus. Les élus ont également participé aux réunions pour la mise en route des différents Syndicats Intercommunaux et Communauté de Communes.

Les Associations Communales ont subi également la crise sanitaire en annulant leurs manifestations qui sont pour elles une source de recettes.

Avec la deuxième vague de la COVID 19 nous avons mis en place un deuxième protocole avec port du masque dans l'école, désinfection des locaux et d'autres règles sanitaires comme indiqué par les autorités.

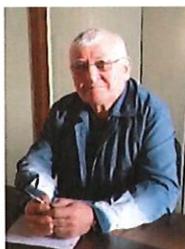
Par conséquence, le recensement de la population qui devait avoir lieu au mois de janvier et février a été annulé, les colis aux personnes âgées de plus de 75 ans n'ont pas été possibles ainsi que la traditionnelle cérémonie des vœux.

Chères Pardaillanaises, chers Pardaillanais, nous avons pris des décisions afin que tout le monde puisse être en sécurité, car il est de notre devoir de respecter les règles sanitaires demandées.

En vous souhaitant une bonne lecture, recevez, Mesdames, Messieurs, chers administrés une bonne et heureuse année 2021.

Le Personnel Communal ainsi que le Conseil Municipal se joignent à moi pour ces vœux de bonne et heureuse année 2021.

Serge CADIOT, Maire de Pardailan



LE CONSEIL MUNICIPAL – MARS 2020

Maire :	Serge CADIOT
Premier Adjoint :	Jean-Pascal HERAULT
Deuxième Adjoint :	Marc CENEDESE
Troisième Adjointe :	Mathilde BOEUF
Conseillère municipale :	Elodie ALBERTINI-HERAULT
Conseiller municipal :	Gilles CHATELLIER
Conseillère municipale :	Jessica DA COSTA-RODRIGUES
Conseillère municipale :	Emilie DALTO
Conseiller municipal :	Olivier DA RODA
Conseillère municipale :	Sylvie DELAGE
Conseiller municipal :	Christian LERICI

DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS :

Serge CADIOT titulaire, Jean-Pascal HERAULT titulaire

SCOT (Schéma de Cohérence territoriale) VAL DE GARONNE :

Mathilde BÈUF titulaire, Jean-Pascal HERAULT suppléant

EAU 47 :

Serge CADIOT titulaire, Jean-Pascal HERAULT suppléant

TERRITOIRE D'ENERGIE LOT ET GARONNE :

Sylvie DELAGE titulaire, Jean-Pascal HERAULT titulaire, Marc CENEDESE suppléant,
Olivier DA RODA suppléant

SIVU CHENIL :

Serge CADIOT titulaire, Jean-Pascal HERAULT titulaire

SIVU SCOLAIRE DE LA VALLEE DU DROPT :

Emilie DALTO titulaire, Serge CADIOT titulaire, Jessica DA COSTA-RODRIGUES suppléante,
Elodie ALBERTINIE-HERAULT suppléante

SIVOM DE DURAS :

Jessica DA COSTA – RODRIGUES titulaire, Jean-Pascal HERAULT titulaire,
Emilie DALTO suppléante

SYNDICAT MIXTE DU DROPT AVAL :

Christian LERICI titulaire, Olivier DA RODA suppléant

CORRESPONDANT DEFENSE : Gilles CHATELLIER

REFERENTE AMBROISIE (Plante invasive et très allergène) : Sylvie DELAGE

REALISATIONS, ACHATS, TRAVAUX 2020

Le Conseil Municipal installé au mois de Mai 2020 s'est investi et a ainsi pu réaliser le programme d'investissements prévus au budget primitif 2020.

A savoir :

- Pose d'une paroi vitrée au secrétariat de la Mairie (mesure sanitaire COVID 19),
- Achat d'un piano de cuisine pour la cantine scolaire et la salle polyvalente, (gazinière),
- Pose d'un store au logement communal,
- Pose d'un solin à l'église de St Front et réfection du préau abri,
- Pose d'un miroir routier, de sécurité routière, au Philippou,
- Finalisation de l'adressage normalisé, pose des différents panneaux et distribution des plaques numéros,
- Enduit en calcaire du chemin rural à Gardonne,
- Réfection d'une partie de la toiture de la salle polyvalente,
- Fin des travaux de la défense incendie à Gardonne.



Réfection à neuf d'une partie de la toiture de la salle polyvalente



Travaux réalisés dans le cadre de la défense incendie à Gardonne

Autres décisions étudiées ou réalisées :

- Etude pour la création d'un site internet dédié à la mairie,
- Distribution de masques à la population et à l'école.
- Installation d'un sèche mains aux lavabos des sanitaires de l'école.
- Déménagement temporaire (fin juillet 2020) de la salle de classe dans la salle polyvalente, afin de respecter le protocole sanitaire (ministère de l'éducation nationale), dans le cadre des mesures sanitaires.



*La salle de classe transférée dans la Salle Polyvalente,
du mois de mai au mois de juillet 2020*

Un grand merci à Chantal Dreux (secrétaire de mairie) pour les différentes photos ainsi qu'à Florian pour la première de Couverture.

INFORMATIONS PRATIQUES

TARIFS DE LOCATION SALLE POLYVALENTE ET PREAU

Salle		Salle et Cuisine		Chauffage avec jetons ou forfait	Forfait Préau			
					Préau seul	Préau + Salle	Préau + Salle et Cuisine	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	Durée jeton			
Habitants Commune	50 €	90 €	80€	130€	2 € le jeton ou 50 € le forfait	50 €	70 €	130 €
Caution : 150 €						Caution : 150 €		
Habitants Hors commune	115 €	150 €	180 €	220 €	2 € le jeton ou 50 € le forfait	100 €	220 €	270 €
Caution : 150 €						Caution : 150 €		
Associations Communales	GRATUIT				GRATUIT	GRATUIT		
Pas de caution								
Associations Hors Commune	50 €	90 €	80 €	140 €	2 € le jeton 50 € le forfait	FORFAIT 100 €		
Caution 150 €						Caution 150 €		
						Vin d'honneur : 30 €		
Sociétés où Entreprises						FORFAIT 270 € + CAUTION 200 €		

Lors de la signature de la convention de location et de la remise des clés, **une attestation d'assurance « responsabilité civile » est exigée**, pour les particuliers, les associations comme pour toutes autres formes d'entreprises.

Serge CADIOT, Maire



Photos préau et salle polyvalente

INFORMATIONS DIVERSES

MAIRIE OUVERTURE AU PUBLIC :

Lundi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
Mardi de 8 h 30 à 12 h
Mercredi de 8 h 30 à 12 h

MAIRIE de Pardaillan :

Téléphone 05.53.83.02.05
Mail mairie.pardaillan@orange.fr

Maire Serge CADIOT
Secrétaire Chantal DREUX

ECOLE de Pardaillan :

Professeure des écoles : Aurore COISSIN 05.53.83.09.02

POMPIERS : 18 d'un poste fixe / 112 d'un téléphone portable

GENDARMERIE : 17

DECHETTERIE Communauté de Communes 05.53.94.29.11

Ouverte les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi en après-midi,
Et le samedi de 9 h à 17 h

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT :

Président : Serge CADIOT
Vice-Président : Christian LERICI
Secrétaire : Marc CENEDESE
Titulaires : Christian LERICI, Marc CENEDESE, Éric VILLANOVA, Olivier DA RODA
Suppléants : Gilles CHATELLIER, Laurent DELAGE, Didier OSTANEL.

SOCIETES, CLUBS, ASSOCIATIONS - Présidents ou Responsables :

Club de pétanque Richard COSTES
Anciens combattants Yves LE SAUX
Société de chasse Gilles VILLANOVA
Les Petites Mains d'Amitié Liliane VILLANOVA
Un P'tit Vers de Dropt Mathilde BOEUF
Comité des Fêtes Chris ALBERTINI
Union Cyclo de Pardaillan.... .. Jean-Claude CORSI

RESIDENTS BRITANNIQUES :

Droit au séjour des résidents britanniques après l'accord de retrait du Royaume Uni de l'Union Européenne : les résidents Britanniques et les membres de leur famille, installés en France avant le 31 décembre 2020, auront l'obligation de détenir un titre de séjour « accord de retrait » à compter du 1^{er} octobre 2021.

Les résidents britanniques doivent **déposer leur demande de manière dématérialisée**, à partir du 19 octobre 2020 et jusqu'au **1^{er} juillet 2021**, sur le site : <http://invite.contact-demarche.interieur.gouv.fr/BREXIT>

Ceux qui disposent actuellement d'un titre de séjour sont concernés par ce dispositif
Renseignements sur le site internet de la Préfecture de Lot et Garonne ou sur service-public.fr

CARTE D'IDENTITE – PASSEPORT :

Depuis le 15 mars 2017, vous pouvez faire une première demande ou le renouvellement de la carte d'identité dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des données

Les Mairies de Lot-et-Garonne équipées :

Agen, Aiguillon, Boé, Casteljaloux, **Duras**, Fumel, Laroque-Timbaut, Layrac, le Passage, Marmande, **Miramont**, Nérac, Ste Livrade, Tonneins, Villeneuve-Sur-Lot, Villerséal.

Mairie de Duras : Des permanences sont assurées sur RDV.
Tél : 05.53.83.70.18

Mairie de Miramont de Guyenne : Des permanences sont assurées sur RDV.
Tél : 05.53.93.20.52 (Service Etat Civil).

Timbre fiscal électronique :

Utilisé notamment pour le renouvellement de la carte d'identité perdue ou volée

L'ouverture du site timbres.impots.gouv.fr permet désormais à l'utilisateur d'acheter en ligne, 24h/24h et 7j/7 son timbre fiscal électronique.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (cartes grises) PERMIS DE CONDUIRE :

L'Etat simplifie les démarches : depuis le 06 novembre 2017, les guichets pour les cartes grises et permis de conduire sont fermés au public.

Les modalités :

Démarches à faire sur ordinateur, tablette ou smartphone avec accès internet
Justificatifs à transmettre par scanner
Règlement par carte bancaire.

Pour obtenir un certificat d'immatriculation, cession de véhicule vous devez effectuer vos démarches sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et suivre les étapes proposées.

Pour le permis de conduire, vous devez effectuer vos démarches sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Pour plus de renseignements : www.demarches.interieur.gouv.fr

Enfin, vous avez la possibilité de faire vos démarches dans un garage agréé (démarche payante à vérifier auprès des garagistes).

Pour ceux qui ne disposent pas d'un poste informatique ou qui ne peuvent pas faire seuls leurs démarches, des points numériques sont à leur disposition à la Préfecture d'Agen, à la Maison de l'Etat à Nérac, dans les Sous-Préfectures de Marmande et Villeneuve sur Lot, où un médiateur numérique conseille

RECENSEMENT MILITAIRE :

Les jeunes âgés de 16 ans (filles et garçons) doivent faire la démarche eux-mêmes pour se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

Formalités à faire à la Mairie en communiquant les documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport),
- Livret de famille.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC). Le changement de situation doit être communiqué autorités militaires.

L'inscription permet également l'inscription du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Bon à savoir : l'attestation JDC est demandée pour la délivrance du permis de conduire. Renseignements autres à la Mairie de votre domicile.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (A.S.T) POUR LES ENFANTS MINEURS :

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger, seul ou sans être accompagné par l'un de ses parents, doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST)

Lors du voyage, l'enfant doit être muni des documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport accompagné éventuellement d'un visa si le pays de destination l'exige.
- Photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire
Le titre doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans.
- Original du formulaire cerfa n°15646*01 signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale.

Informations sur le site **service-public.fr** (papiers-citoyenneté) ou à la mairie

Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal).

Un enfant voyageant avec son père ou sa mère n'a donc pas besoin d'une AST.

REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES ISOLEES OU VULNERABLES :

Conformément à la législation en vigueur, Plan Communal de Sauvegarde, nous tenons à jour le **Registre Nominatif des personnes isolées ou vulnérables.**

Le registre est renseigné dans le cadre d'une démarche volontaire.

Les personnes concernées peuvent se faire connaître en Mairie.

La déclaration est **conseillée.**

Le registre permet de recenser les personnes vulnérables et isolées qui seront contactées par le Maire ou une autre personne habilitée, afin de s'assurer de leur situation en cas de crise sanitaire comme présentement (Covid-19), ou encore en cas de canicule ou de catastrophes naturelles.

Conformément à l'article R. 121-3 du Code de l'Action sociale et des familles, seules les personnes énoncées ci-dessous et qui résident à leur domicile peuvent être inscrites sur ce registre nominatif :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les personnes adultes handicapées bénéficiant le cas échéant de : l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ATCP), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), la carte d'invalidité, la carte de priorité et la carte de stationnement pour personne handicapée, de la qualité de travailleur handicapé (conformément au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles) ; ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

CARTE COMMUNALE :

La carte communale a été validée par arrêté préfectoral en date du 11 mai 2020.

Elle est exécutoire depuis le 18 juin 2020, date de la publication dans les journaux locaux et, **consultable en mairie.**

ADRESSAGE NORMALISE :

L'adressage normalisé débuté en 2018 s'est terminé au mois de septembre 2020, avec la distribution des plaques numérogiques durant trois demi-journées.

Les personnes n'ayant pu encore se déplacer peuvent récupérer ces plaques disponibles à la Mairie.

La pose de panneaux aux intersections où le long des voies communales et départementales a été réalisée par les employés de la Communauté de Communes.

Enfin, nous rappelons que le secrétariat de la Mairie reste disponible pour vous informer et vous aider dans vos démarches administratives.

ETAT CIVIL 2020 :

NAISSANCES hors commune : 2

RECONNAISSANCE AVANT NAISSANCE : 0

MARIAGES : 3

DECES : 1

TRANSCRIPTIONS DE DECES : 1

LES FINANCES COMMUNALES

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ANNÉE 2020

Bases d'Imposition prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produit correspondant
Taxe d'Habitation : -----	-----	-----
Taxe Foncière (bâti) : 301 800	3.17	9 567 €
Taxe foncière (non bâti) : 64 500	25.95	16 738 €
C.F.E. : 22 500	11.86	2 669 €
Produit fiscal attendu		28 974 €

La taxe d'habitation perçue par la commune a été compensée par un versement de l'Etat.

Budget Primitif prévisionnel 2020 :

Section de Fonctionnement :

Dépenses (réelles et d'ordre) : 242 774.06 €
Recettes (réelles et d'ordre + résultat reporté) : 242 774.06 €

Section d'Investissement :

Dépenses (réelles et d'ordre + solde d'exécution négatif reporté) : 105 494.00 €
Recettes (réelles et d'ordre) : 132 259.18 €

TRAVAUX DE VOIRIE REALISES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Revêtement et Enduit d'usure

Réalisations Voiries 2020 :

- VC 100 des Prés
- VC 123 des Costes
- CR 2 le Bayle
- CR de Gardonne, empierrement calcaire.

Programmations Voiries 2021 :

- VC 10 Chambony
- VC 102 Suice
- VC103 Gardines
- VC 104 La Feuillère
- VC 105 Juillereau
- VC 115 Chambony
- VC 128 Soumaille
- CR 7 Saint Front

L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT (A.F.R.)

L'association foncière de remembrement fut créée en 1966, avant le remembrement des terres agricoles qui s'est terminé en 1972. Concernant cette année 2020, l'Association a fait réaliser des travaux d'entretien avec du faucardage, du curage de fossés et des empierrements de chemins. Les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions car réalisés en période non pluvieuse et se sont terminés le 16 octobre.

Le budget de fonctionnement 2020 a été voté à l'équilibre, sans augmentation de la valeur du point. Il se décompose de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : Dépenses 19711,98 €, Recettes 19711, 98 €
- Coût des travaux de faucardage : 3825,25 €
- Coût des travaux de pelle hydraulique et fourniture de calcaire : 1061,90 €
- Travaux de pontage avec enrochement : 1110 .55 €

Le Maire et Président Serge Cadiot

SCOT VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNES 4 INTERCOMMUNALITES DE L'EST DU LOT ET GARONNE

Le SCOT regroupe :

La Communauté d'Agglomération Val de Garonne Agglomération : 43 communes

La Communauté de Communes des Coteaux et des Landes de Gascogne : 27 communes

La Communauté de Communes du Pays de Duras : 17 communes

La Communauté de Communes du Pays de Lauzun : 20 communes

Ce périmètre comprend ainsi 107 communes.

3 grands principes pour le Schéma de Cohérence Territoriale :

- Un projet de territoire pour les 15 ou 20 prochaines années,
- Un document d'urbanisme qui s'inscrit dans une hiérarchie,
- Un projet politique, document de référence pour les politiques publiques.

Différents thèmes sont abordés : l'agriculture, le tourisme, l'environnement, l'économie, la culture, la mobilité, le logement. Il s'agit de « imaginer » notre territoire à 20 ans.

Des journées de visite ont été organisées sur le terrain pour mettre en lumière les enjeux.

Représentant de la Commune de Pardaillan :

Mathilde BOEUF participe aux réunions, aux ateliers thématiques en tant que déléguée pour la commune.

Ce qu'elle en pense : *« C'est une démarche bien sûr intéressante ; elle permet de nous projeter à moyen terme, de nous poser des questions sur l'avenir de nos territoires, sur les différents thèmes cités plus haut.*

Mon interrogation porte sur la manière dont les plus petites communes pourront trouver leur place à l'avenir, comment la population se saisira de cette démarche. En tant qu'élue, il me semble toutefois important d'y participer, d'échanger avec les autres élus et de rendre compte au Conseil Municipal de l'avancée de ce SCOT. »



LE SCoT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un **S**chéma...

» Le SCoT est un outil de planification et d'aménagement du territoire qui **définit pour les 15 à 20 prochaines années les grandes orientations des politiques publiques**. Le SCoT n'a pas de vocation à produire un « zonage » : son but est de définir une vision globale de l'aménagement de l'espace sous la forme d'orientations et objectifs. Ces orientations et objectifs seront notamment ensuite déclinés dans les documents d'urbanisme locaux, qu'ils soient intercommunaux ou communaux.

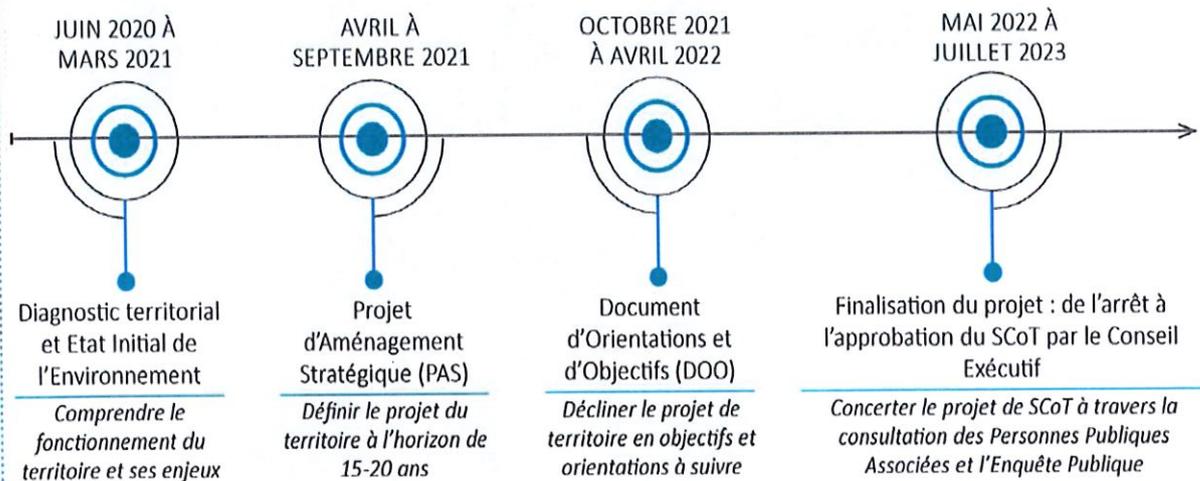
... de **C**ohérence...

» La recherche de cohérence est un défi majeur du SCoT qui vise à **harmoniser les différentes politiques d'aménagement** (en matière de logements, développement économique et commercial, transport et mobilités, préservation et valorisation de l'environnement, énergies renouvelables...). La révision du SCoT est l'occasion de mettre en avant des complémentarités entre les espaces urbains et ruraux afin de **créer un équilibre et une cohérence fonctionnelle à l'échelle du territoire**.

...**T**erritoriale

» Pour parvenir à ces objectifs, l'échelle du SCoT doit être pertinente : ni trop grande, ni trop petite. C'est pourquoi le SCoT est réalisé désormais sur le territoire de quatre intercommunalités qui se regroupent pour **prendre en compte la réalité d'un bassin de vie et d'emplois commun**.

LES GRANDES ÉTAPES DU SCoT



UN PROJET COLLECTIF ET OUVERT À TOUS, COMMENT PARTICIPER À LA RÉFLEXION ?



Ecole Primaire de Pardailan : CM1 et CM2

La crise sanitaire nous a contraints, afin de respecter les différents protocoles sanitaires de l'Education Nationale de déménager la Salle de Classe dans la Salle Polyvalente du mois de mai au mois de juillet (début des vacances scolaires) 2020. Les enfants mangeaient aussi dans cette salle pour là encore respecter les distances sanitaires.

Il est important de remercier Madame la professeure des écoles du moment (Stéphanie ARTEAGA) ainsi que notre dévouée cantinière (Isabelle SEGUIN, Agent municipal) qui nous ont aidés afin que cette période se passe au mieux.



Quelques photos lors du départ de Stéphanie (Juillet 2020)

L'arrivée d'Aurore en septembre 2020

Depuis la rentrée de septembre 2020, l'école compte dix-neuf élèves : neuf CM1 et dix CM2.

A cause de la crise sanitaire, l'année scolaire précédente a été marquée par le confinement des enfants à la maison et un retour à l'école au mois de mai dans des conditions particulières.

En septembre dernier, les élèves ont pu faire leur rentrée de manière à peu près normale. Ils sont aujourd'hui très contents de retrouver les bancs de l'école et surtout leurs camarades.

Malgré le contexte actuel, les élèves peuvent continuer à apprendre à lire, écrire, compter et à devenir les citoyens de demain.

En octobre dernier, la classe a pu se rendre à la bibliothèque de Duras pour plonger dans la culture littéraire et emprunter quelques livres.

Il existe une Association des Parents d'Elèves, mais dans la situation actuelle, il n'est pas possible d'organiser d'événements festifs.

Il en est de même pour la fête des écoles, qui habituellement clôture chaque année scolaire.



Nouvelle disposition des bureaux et de la salle pour les élèves de CM1 et CM2.



D'abord écrire son nom

Samuel PATY, 47 ans professeur d'histoire-géographie à Conflans-Sainte-Honorine

Nous habitons une petite commune rurale et nous habitons aussi un Pays avec ses valeurs, avec une histoire, une géographie. Nous vivons dans une démocratie et une République laïque.

Un professeur, **Samuel Paty** a été sauvagement assassiné un vendredi soir de vacances de la Toussaint au motif qu'il a montré à ses élèves des caricatures, qu'il enseignait seulement ce que recouvre la liberté d'expression dans un Pays laïque.

Certes, bien des choses doivent être améliorées pour que notre démocratie retrouve des couleurs et que les citoyens retrouvent confiance.

Mais les moments difficiles que nous traversons ne doivent pas nous faire oublier ce qui peut nous rassembler. La lettre de Jean Jaurès écrite aux instituteurs en 1888 aide à redonner une place et une fonction importante à tous les enseignants de la maternelle à l'université. Apprendre pour devenir libre et responsable.

Extraits : « *Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants ; vous êtes responsables de la patrie.*

Les enfants qui vous sont confiés sont Français et doivent connaître la France, sa géographie et son histoire : son corps et son âme. Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confèrent, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation. Enfin ils seront hommes, et il faut qu'ils sachent quel est le principe de notre grandeur : la fierté unie à la tendresse. Il faut qu'ils puissent se représenter à grands traits l'espèce humaine et qu'ils démêlent les éléments principaux de cette œuvre extraordinaire qui s'appelle la civilisation. »

Mathilde Bœuf

La boule Pardailланаise

« 2021 - Allez, pointe bien... ! »

La crise sanitaire est passée par là ! Entre confinement et reprise des jeux moyennant respect du règlement et des protocoles sanitaires...un seul concours a pu se dérouler en septembre (doublette promotion). Toutes les autres manifestations prévues ont été annulées. Malgré ce contexte, le club s'adapte espérant sortir rapidement de cette crise hors du commun.

L'Assemblée Générale du 05 janvier 2020 faisait état d'un bilan sportif, moral et financier très satisfaisant avec environ 3000 joueurs ayant fréquentés (en 2019) les terrains de boules de Pardailлан. L'année 2020 s'annonçait « bien remplie » avec le début des qualifications, des divers championnats, coupes et concours, mais voilà...M. VIRUS, COVID 19 en a décidé autrement !

Pour autant, les finances restent saines et permettent d'envisager sereinement l'avenir.

Le club s'est doté de nouvelles tenues qui nous l'espérons vous donnent entière satisfaction. Les membres du bureau se tiennent à votre disposition pour toutes demandes.

Que dire de plus de cette année écoulée sinon qu'il faut vite passer à la prochaine en espérant qu'elle sera meilleur à tout point de vue.

Belle année 2021 à vous tous !

Richard COSTES, Président



Origine de la pétanque (Il existe plusieurs versions ! ...)

Le jeu de pétanque est « officiellement » apparu en 1907 à La Ciotat grâce à Jules Lenoir, et le premier concours eu lieu en 1910.

La boule d'acier, quant à elle, serait apparue entre les deux guerres, elle pèse entre 650 et 800 grammes, pour un diamètre de 7,05 à 8cm.

Le cochonnet est en buis, son diamètre varie de 2,5 à 3,5 cm.

La pétanque (du provençal « Ped Tanco », pieds tanqués, rapprochés, fichés sur le sol) est un jeu qui oppose 3 joueurs à 3 joueurs (triplettes), 2 joueurs à 2 joueurs (doublettes) ou 1 joueur à 1 joueur (tête à tête). En triplettes, chaque joueur dispose de 2 boules. En doublettes, chaque joueur dispose de 3 boules. En tête à tête, chaque joueur dispose de 3 boules. Toute autre formule opposant des joueurs entre eux n'est pas réglementaire.

Le but (également appelé « petit », « bouchon » ou « cochonnet ») sphère de bois de laquelle les joueurs essaient de se rapprocher. Le but est traditionnellement en buis ou de couleur fluo.

Sachez enfin que prendre une Fanny (13 à 0) est la chose la plus déshonorante dans la vie d'un bouliste ☺

Lorsque des joueurs se prennent une Fanny, ils doivent aller embrasser Fanny, si vous en connaissez une j'espère pour vous qu'elle est jolie.... Sur tous les terrains de boules qui se respectent une photo de la belle Fanny est exposée pour perpétuer la tradition.

Pour rire !

Quel est le comble d'un joueur de pétanque ?

... d'avoir la boule à zéro !

Mousse miracle Un coiffeur dit à son client : "Cette mousse ferait pousser des cheveux sur une boule de pétanque !!!

... Très bien, mais est-ce que ça ne gênerait pas un peu pour pointer ?

Clin d'œil !

C'est un marseillais qui va à la pêche, mais il essuie une GROSSE tempête et il a beau prier la Bonne Mère, le bateau s'échoue sur une île déserte.

Notre marseillais est désespéré car il est sûr de finir ses jours sur cette île tout seul... Heureusement, après 6 mois, il voit arriver une barque avec une superbe blonde qui lui dit : « bonjouore » avec l'accent du vieux port !!!

« Oh ! fada , elle est marseillaise !!! » Tout heureux, ils commencent à discuter de Marseille. Ils se trouvent des collègues en commun etc... Au bout d'un moment, la fille lui demande : « Tu veux un 51 ? » Le mec : « oh fan, elle a du pastis !!!! » Il est tout content, il en rêvait depuis des semaines de son pastis ! Tout en buvant le pastaga, la fille qui trouve le mec à son goût, lui dit : « Tu ne voudrais pas T... un coup ? » Et le marseillais, les larmes aux yeux, répond « Peuchère ", j'y crois pas... ne me dit pas que tu as aussi deux jeux de pétanque dans ta barque ??? »

Amicale des Anciens Combattants de Pardaillan

L'Amicale des Anciens Combattants de Pardaillan vous présente à toutes et tous, ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2021.

Nous avons eu le bonheur en 2020 de n'avoir perdu aucun camarade Ancien Combattant de Pardaillan.

2020 a été une année délicate, nous n'avons fait aucun Monument aux Morts pour cause du COVID 19, nous avons suivi la réglementation afin de protéger nos camarades.

L'Amicale des Anciens Combattants de Pardaillan remercie Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour la subvention allouée.

Bonne Année 2021 !

Yves LE SAUX, Président

Les petites mains d'Amitiés

Quelle drôle d'année qui vient de s'achever !

Nous avons pu nous retrouver un peu entre les deux confinements à 5 dans le respect des mesures sanitaires.

J'ai fait la connaissance de la boutique « Vrac et Local » à Allemans du Dropt qui a accepté de mettre en vente nos éponges, lave dos et gants avec ses produits naturels pour la cause zéro déchet. Merci Marie-Laure, grâce à ces ventes nous avons donné 150 € au Téléthon.

Aussitôt que nous le pourrons, nous reprendrons nos habitudes en espérant voir de nouveaux visages nous rejoindre avec leurs idées à partager.

Je remercie M. le Maire et son équipe municipale de nous soutenir avec la mise à notre disposition du local.

Avec l'espoir de ne plus connaître de telles angoisses, je vous souhaite Santé, Joie, Bonheur pour cette nouvelle année 2021.

La Présidente, Liliane VILLANOVA, et son Equipe !

Comité des Fêtes de Pardaillan

Que dire de cette année 2020..., pour le Comité des Fêtes, cette année sera marquée par l'annulation de l'ensemble des manifestations habituelles.

Il y avait bien longtemps que Pardaillan n'avait pas connu une année sans sa fête annuelle du mois d'Août.

Mais il fallait être raisonnable et penser avant tout à la santé de tous, bien qu'un "crève-cœur" pour les membres du Comité, soucieux de la vie de notre petite commune rurale.

C'est cependant avec entrain que nous avons organisé la journée du dimanche 09 août 2020 en partenariat avec l'Union Cyclo de Pardaillan.

Cette journée, dans le respect des règles sanitaires, a été un succès.

Nous ne pouvons que nous réjouir du nouveau départ de cette association avec qui nous souhaitons et espérons de nombreux autres partenariats, qui nous en sommes tous certains seront fructueux, ayant tous à cœur l'animation de notre petite commune.

Il faut désormais souhaiter que l'année 2021 à venir nous réserve de belles surprises même s'il conviendra d'agir et décider avec la prudence qui s'imposera.

Les membres du Comité des Fêtes espèrent vous retrouver très vite lors de futures manifestations et en attendant nous souhaitent à tous et à toutes une excellente année 2021.

Chris ALBERTINI, Président



Quelques photos souvenir

Et maintenant, il faut penser à l'édition 2021 avec peut-être un changement de « braquet », et la participation de la catégorie junior.

Mais pour cela, il est nécessaire que le contexte sanitaire actuel s'améliore... Encore une fois un grand merci aux généreux Sponsors, aux Bénévoles, à vous tous, sans qui rien n'aurait été possible !

De bonnes fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour 2021 !

Le président, Jean-Claude CORSI

« Un P'tit vers de Dropt »

Une année triste pour les artistes



Nous oublierons 2020 et nous attendons 2021 pour retrouver la joie de découvrir de nouveaux talents le long du Dropt chez l'habitant ou dans les salles des communes qui nous accueillent.

Lors de notre Assemblée Générale à Pardaillan, le 04 juillet dernier, nous donnions rendez-vous pour un festival en Septembre à Lévigac de Guyenne, festival qui devait recevoir nos coups de cœur. Comme tant d'autres Associations, nous avons dû renoncer à ce festival. Les artistes, des plus connus aux moins connus, attendent de retrouver leur public. Nous serons à leurs côtés. Nous espérons faire parler d'eux et réouvrir notre local à de nouvelles expositions à Duras.

Mathilde BŒUF, Présidente



Adèle ZOUANE accueillie le 15 Février dernier à Esclottes, c'était avant le confinement !

Le Platier et Marguerite Duras

« Le Platier », un lieu-dit de la Commune de Pardailan.

Le promeneur, le randonneur, au détour d'une balade peut aujourd'hui visiter la maison et le parc, où Marguerite Duras a passé une partie de son enfance.

Effectivement, le site et la maison sont la propriété (2018) de la Communauté de Communes du Pays de Duras, qui a mené des travaux de nettoyage et de mise en sécurité. Ces travaux ont permis de sauver les ruines de la maison qui a brûlée en 1956 et de mettre en valeur le parc propice à la rêverie, la flânerie et à la méditation...

Plus d'informations : Le Platier 47120 Pardailan Accès libre et permanent.

Exposition permanente à Duras sur la vie et l'œuvre de Marguerite Duras au Centre Marguerite Duras.

Site internet : www.margueriteduras.org



Quelques photos du site

II Y A 25 ANS A PARDAILLAN

Séance du 19 janvier 1996

Étaient présents : Serge CADIOT, Jean-Paul KERUZORE, Gilles VILLANOVA, Marc CENEDESE, Pierre MALLET, Maryse CONORD, Bernadette ZANARDO, Josette OSTANEL, Christian LERICI, Daniel MAROCHAIN, Yves CONORD.

Excusé : Bernard BIREAUD

Achat d'un ordinateur pour le secrétariat de Mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'achat d'un ordinateur sera nécessaire en vue de la nouvelle comptabilité M 14. Après étude il se trouve que le devis de la société BUROMAT est le moins disant et est retenu. La dépense sera inscrite au budget primitif.

II Y A 50 ANS A PARDAILLAN

Séance du 13 avril 1971

Étaient présents : Jean DELAGE, Georges KERUZORE, Serge CADIOT, Jean-Paul KERUZORE, Albert CENEDESE, Jacques CRENCA, Michel BREJOU, Pierre PERRENEC, René MANFE, Michel SOURISSE, Bernard DUZANT.

Installation d'un téléphone public à Saint Front

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il serait nécessaire de créer dans la commune un poste public téléphonique au hameau de Saint Front. Monsieur Michel BREJOU serait volontaire pour accepter à son domicile, l'installation d'un tel poste et accepterait de recevoir toutes les personnes ayant besoin d'utiliser le téléphone.

Le Conseil Municipal décide d'installer ce téléphone et une subvention départementale est demandée.

« Un peu d'Histoire » Origine de Pardaillan

(Documents Monographie Nougès 1943)

« La préhistoire n'a laissé aucune trace de l'activité humaine dans notre commune. Des Gaulois qui vivaient sur notre sol, nous ne connaissons rien plus. D'après les savants auteurs de l'histoire de l'Agenais les lieux dits Lapeyre, la Grande Peyre, Peyro-Soulo, Peyreborne, Lou Caillaou indiquaient probablement l'emplacement d'un menhir.

Dans notre commune, les lieux dits Pierre-Haute, Peyrillaou, la Peyre-Boyne, n'indiqueraient-ils pas eux aussi l'emplacement de monuments celtiques ?

Mais lorsque les Romains eurent défait les troupes de Vercingétorix à Alésia, le pays fut transformé et mis en culture. Des routes furent tracées, l'une d'elle, celle qui allait de Cahors à Bordeaux par Monsempron, Lauzun, Duras devait passer sur notre territoire, sans doute près du moulin du Peyrat. Au bord des routes, les gallo-Romains édifièrent des villas. C'était de véritables villages, avec la maison du propriétaire, les granges, les celliers, les colombiers, les logements des esclaves. Une de ces villas devait s'élever sur le plateau fertile de Graviac.

D'ailleurs les pierres provenant d'antiques constructions ont été exhumées dans une vigne.

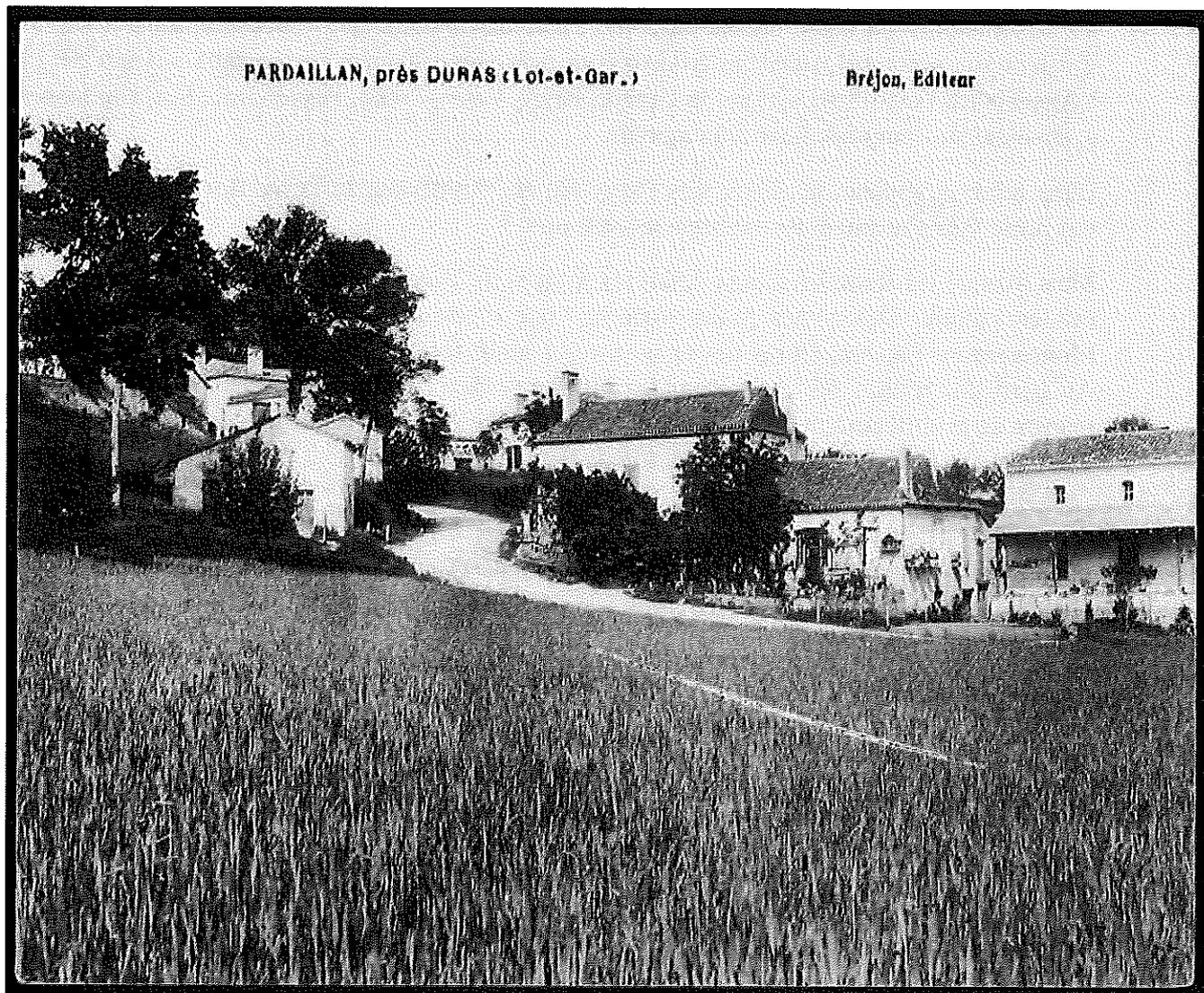
Jusqu'en 1727, notre paroisse s'est appelée Notre Dame de Gabirac (déformation de Graviac). Il semble donc que ce fut là un des premiers centres de peuplement.

Pour se protéger contre les invasions des Normands de nombreux châteaux forts furent construits vers le XI^{ème} siècle.

Celui de Pardaillan date sans doute de cette époque. Le bourg de Pardaillan (aujourd'hui le Vieux-Bourg) ne vint se construire qu'au moyen-âge devant le château. A mi-chemin entre le Graviac et le bourg, on édifia l'église actuelle placée sous le vocable de Notre-Dame. Ce fut l'origine du village actuel.

Notre-Dame était un prieuré bénédictin dépendant de l'abbé commendataire de Notre-Dame de Nanteuil au diocèse de Poitiers.





Cartes postales de Pardaillan (entrée et sortie du Bourg)